

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3178

24 décembre 2011

### SOMMAIRE

Atrival S.à r.l. ....	152502	Gosth S.A. ....	152534
Belval Plaza I S.à r.l. ....	152505	Grund Investment S.A. ....	152534
Brock Enterprises S. à r.l. ....	152507	H2O LuxCo S.à r.l. ....	152539
Crédit Agricole Family Office Iberia ....	152539	HC Investissements (Europe) S.à r.l. ....	152533
DB Bagheera Sàrl ....	152526	Heinen Frères et Cie Sàrl ....	152535
DHCRE II HoldCo I S.à r.l. ....	152535	Herblay S.à r.l. ....	152502
Edoc S.A. ....	152528	High Security Training Camp S.à r.l. ....	152535
Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A. ....	152501	I.C.C.B.R.C. S.A. ....	152501
Financière Kleber Marengo S.A. ....	152501	I.F.F.A. S.A. ....	152509
Financière Ronda S.A. ....	152502	Igny S.à r.l. ....	152534
Finavo Holding S.A. ....	152502	Immobilis S.à.r.l. ....	152544
Fin-Energy S.A. ....	152501	IMMOBRA (Luxembourg) S.A. ....	152525
Finprom Participations S.A. ....	152524	IMMOBRA (Luxembourg) S.A. ....	152544
Finwellness S.A. ....	152525	Imomix S.A. ....	152544
Finwellness S.A. ....	152525	Impacteam S.A. ....	152544
FMV & Partners ....	152525	Inovo Investment S.A. ....	152544
Gabedelem S.A. ....	152530	Isles S.à r.l. ....	152541
Garden Colonna S. à r.l. ....	152528	Liewen Vertriebs-G.m.b.h. ....	152527
Gemat Grue Service S.A. ....	152532	LMS Investissements S.à r.l. ....	152541
Genia Investment Group S.A. ....	152533	LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l. ....	152510
Geolives S.A. ....	152527	<b>METROINVEST EUROPEAN ASSETS</b>	
Gerash S.A. ....	152533	(Luxembourg) S.à.r.l. ....	152512
Germandrea Holding S.A. ....	152533	Omnitex International S.C.S. ....	152528
Getlands S.A. ....	152533	SCD Group S.A. ....	152535
GFI Software S.à r.l. ....	152531	SDB Benelux S.A. ....	152498
GGM Capital S.A. ....	152516	SDB Finanziaria S.A. ....	152498
Globavia S.A. ....	152534	Tataski Holdings S.à r.l. ....	152524
Go Fish Holding S.A. ....	152539	Tonus & Cunha Associés S.à r.l. ....	152499
Good Luck Investments S.A. ....	152534	Valoris 3 ....	152524

**SDB Benelux S.A., Société Anonyme,  
(anc. SDB Finanziaria S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.143.

L'an deux mil onze, le onze novembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SDB Finanziaria S.A.", constituée suivant acte notarié reçu le 24 septembre 1993, sous la forme d'une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 55 du 20 novembre 1993, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie et modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 872 du 9 septembre 2005 .

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (164.481) actions représentant 100% du capital social étant présentes ou représentées à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en "SDB BENELUX S.A.";
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
3. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant 100% du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SDB BENELUX S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "SDB BENELUX S.A."”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille quatre cents euros (1.400.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51301. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159992/60.

(110185893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

### **Tonus & Cunha Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.158.

#### PROJET DE FUSION

Ce PROJET DE FUSION est établi par les conseils de gérance de:

(1) La société à responsabilité limitée Tonus & Cunha Associés S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, Route de Longwy (RCS Luxembourg B139.158);

(ci-après «Tonus & Cunha Associés»), et

(2) La société à responsabilité limitée A.A.C. (Assistance Administrative et Comptable) S.à r.l. ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (RCS Luxembourg B138.826)

(ci-après «A.A.C.»)

sont ci-après dénommées les «Sociétés».

Sous condition de l'acceptation de la Fusion (comme définie ci-après) par les associés de Tonus & Cunha Associés et de A.A.C à l'occasion d'assemblées générales extraordinaires séparées, les deux gérances des Sociétés ont adopté le projet de fusion suivant (ci-après le "Projet de Fusion").

#### **1. Sociétés qui fusionnent.**

##### **1.1 La Société absorbante**

Tonus & Cunha Associés est une société luxembourgeoise constituée le 23 mai 2008 sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte de constitution reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1607 le 1<sup>er</sup> juillet 2008, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, Route de Longwy et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.158.

Les statuts de Tonus & Cunha Associés ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mars 2011 suivant un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1274 en date du 11 juin 2011.

Le capital social de Tonus & Cunha Associés est représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées et ont les mêmes droits. Il n'existe pas d'autres titres que des parts sociales.

##### **1.2. La Société absorbée**

A.A.C. est une société luxembourgeoise constituée le 6 mai 2008 sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte de constitution reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1487 le 17 juin 2008.

Les statuts de A.A.C. n'ont jamais été modifiés depuis l'acte constitutif de ladite société précité ci-dessus.

Le capital social de A.A.C. est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées et ont les mêmes droits. Il n'existe pas d'autres titres que des parts sociales.

**2. Description de la Fusion.** Tonus & Cunha Associés et A.A.C. devront fusionner par absorption de telle manière que Tonus & Cunha Associés absorbera A.A.C. (la "Fusion"). Dans le cadre de la Fusion, A.A.C. devra transmettre à Tonus & Cunha Associés l'intégralité de son patrimoine actif et passif conformément à la Section XIV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'objectif de la Fusion est d'opérer une réorganisation interne du groupe de sociétés auquel les Sociétés appartiennent et de simplifier la structure actuelle dudit groupe de sociétés.

**3. Date d'effet de la Fusion.** La Fusion prendra effet juridiquement de manière rétroactive au 01 novembre 2011 (ci-après la «Date d'Effet») sous réserve de l'approbation de la Fusion par les associés respectifs de Tonus & Cunha Associés et A.A.C. lors des assemblées générales extraordinaires des associés tenues séparément pour chacune des Sociétés.

Dès l'approbation de la Fusion par les assemblées générales des associés, A.A.C. sera considérée avoir transmis à Tonus & Cunha Associés l'intégralité de son patrimoine actif et passif, sans aucune restriction ni limitation, de manière rétroactive à la Date d'Effet, et Tonus & Cunha Associés sera considérée avoir repris les activités de A.A.C. et accepté d'assumer les dettes et le passif de A.A.C. à partir de la Date d'Effet conformément aux termes et conditions de ce Projet de Fusion.

**4. Comptabilité.** La Fusion sera effectuée sur la base des situations intermédiaires de chacune des Sociétés au 31 octobre 2011.

Sur le plan comptable, la Fusion sera considérée comme effective à compter du 01 novembre 2011.

**5. Rapport d'Echange.** En échange de la contribution de l'universalité du patrimoine actif et passif de A.A.C, Tonus & Cunha Associés émettra 50 parts sociales, et les attribuera aux associés de A.A.C sur la base du rapport suivant: 1 part sociale de Tonus & Cunha Associés pour 2 part sociale de A.A.C.

(ci-après les «Rapport d'Echange»).

**6. Conditions de l'échange des parts sociales.** Dès l'approbation de la Fusion par les assemblées générales extraordinaires des associés, les associés de A.A.C. seront inscrits sur le Registre des Associés de Tonus & Cunha Associés avec le nombre de parts sociales émises et qui leur sont attribuées conformément au Rapport d'Echange de la section ci-dessus.

Les parts sociales nouvellement émises par Tonus & Cunha Associés auront les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de Tonus & Cunha Associés existant au 31 octobre 2011, notamment en ce qui concerne les droits de vote et les droits aux dividendes.

**7. Absence d'avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux Commissaires aux comptes.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion des Sociétés qui fusionnent.

**8. Termes et conditions.** Comme stipulé ci-avant, la transmission de l'ensemble du patrimoine actif de la société absorbée à la société absorbante dans le cadre de la Fusion est acceptée en échange pour la société absorbante d'assumer l'ensemble du patrimoine passif de la société absorbée.

En outre, la transmission de l'ensemble du patrimoine actif est acceptée sous réserve des conditions suivantes:

- La société absorbante devra supporter et payer toutes les taxes, contributions, impôts, ainsi que toutes les dépenses et coûts de toute nature qui se rapportent aux éléments d'actif et aux droits transmis.

- La société absorbée devra être substituée par la société absorbante dans tous les droits et obligations conformément à tous les contrats et accords conclus avec des tiers.

- La société absorbante devra être entièrement subrogée dans tous les droits, actions, gages, nantissement, hypothèques, sûretés réelles ou personnelles qui se rattachent aux éléments d'actif qui lui sont transmis.

- La société absorbante devra accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile pour réaliser la transmission à la société absorbante de l'universalité du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées, et pour donner plein effet à la Fusion à l'égard des tiers.

**9. Dissolution de la société absorbée.** Suivant l'approbation de la Fusion par la dernière des assemblées générales des associés des Sociétés, de la société absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales émises par elle seront annulées.

**10. Publicité.** La société absorbante accomplira toutes les formalités requises, notamment les formalités de publication prescrites par la Loi.

Dans la mesure de ce qui est requis par la Loi ou considéré nécessaire ou utile, les documents appropriés seront exécutés par les Sociétés afin de donner plein effet à la transmission du patrimoine actif et passif contribué par la société absorbée à la société absorbante.

**11. Documents.** Tous les documents, fichiers et actes de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante pour une période de 5 ans.

Le Projet de Fusion, les situations intermédiaires et les rapports des gérances de la société absorbante et la société absorbée pour les périodes se terminant le 31 octobre 2011 les rapports de chacun des gérances conformément à l'article 265 de la Loi, seront disponibles pour inspection par les associés au siège social de chacune des Sociétés pendant une période d'au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés.

**12. Droit d'apport.** Dans la mesure où la Fusion résulte en ce que A.A.C. une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, contribue l'universalité de son patrimoine actif et passif à Tonus & Cunha Associés, une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport qui prévoit une exemption du droit d'apport dans ce cas précis. Seul le droit fixe d'enregistrement sera dû lors de la Fusion.

**13. Divers.** Tout ce qui n'est spécifiquement régi par le présent Projet de Fusion sera régi par la Loi.

EN VERTU DE CE QUI PRÉCÈDE, les Sociétés ont dûment signé ce Projet de Fusion,  
Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011158034/103.

(110183679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.239.

---

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158958/10.

(110184901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**I.C.C.B.R.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.647.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

Qu'ont été déclarées closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme I.C.C.B.R.C. S.A., préqualifiée, en date du 17 novembre 2011.

Le 22 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Maître Yusuf MEYNIUGLU

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011159592/18.

(110185334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Fin-Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.520.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158960/10.

(110185084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Financière Kleber Marengo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.294.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158967/10.

(110184721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Financière Ronda S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.  
R.C.S. Luxembourg B 19.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158970/10.

(110185303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Finavo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158973/9.

(110184946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Herblay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 139.916.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1837 du 25 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Herblay S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011159042/15.

(110185064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Atrival S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 164.728.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Monsieur Valère DUBOIS, ingénieur, né à Namur (Belgique) le 12 juillet 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue des Deux Luxembourg,

et

2) Madame Rita DE MEULEMEESTER, née à Namur (Belgique) le 29 juin 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue des Deux Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:  
"ATRIVAL S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet les prestations de services se rapportant au conseil, à la gestion de projets, à l'organisation, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la gestion de sinistres, à l'expertise, à la qualité, dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, du patrimoine immobilier, du bâtiment, de l'industrie, à la coordination de la mise en conformité environnementale dans le domaine du bâtiment, à l'activité d'ingénieur, à la représentation de toute société, tout produit, tout brevet, toute licence lié à l'activité.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 25.000,- (vingt-cinq mille Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Valère DUBOIS, le comparant sub 1) . . . . .	50 parts
2.- Par Madame Rita DE MEULEMEESTER, le comparant sub 2) . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille douze.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Valère DUBOIS, ingénieur, né à Namur (Belgique) le 12 juillet 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue des Deux Luxembourg,

et

2) Madame Rita DE MEULEMEESTER, née à Namur (Belgique) le 29 juin 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue des Deux Luxembourg.



La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Dubois, R. De Meulemeester, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15441. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158786/139.

(110185051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.595.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, Notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.602 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms Francesca Papisideris born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 28 October 2011, which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza I S.à r.l., a société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 4 April 2006, published in the Mémorial C, n° 1230 on 26 June 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.595 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, date 9 October 2009, published in the Mémorial C, n° 2092 on 23 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 Amendment of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers.";

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same party and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, Notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.602 ("l'Associé Unique"), représentée par Francesca Papisideris, née le 22 September 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 28 octobre 2011, laquelle procuration, signées par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 avril 2006, publié au Mémorial C, n° 1230 le 26 juin 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.595 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, n°2092 le 23 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

2 Divers;

demande au Notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Papisideris, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2401. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158799/96.

(110185360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Brock Enterprises S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.969.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of November.

Before Us, Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "Brock Enterprises S.à.r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under n° B 129 969, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. The Company was initially incorporated under the laws of Hong Kong on December 12, 1995 under the name of Brock Enterprises Limited and has transferred its effective seat of management and administration and then adopted the Luxembourg nationality by deed received by the undersigned Notary, who at that time resided in Remich, on March 1<sup>st</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 96 of January 16<sup>th</sup>, 2009.

The meeting opens with Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with the same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mister Gianpiero SADDI, private employee, with the same professional address.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company.
2. Discharge to the Sole Manager of the Company.
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the sole manager of the Company for the period beginning at the date of transfer of the effective seat of management and administration and adoption of the Luxembourg nationality of the Company, and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the Sole Manager of the Company arising as a result of his management of the Company, and to grant him discharge for the accomplishment of his mandate until the date hereof.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator the company "«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 43 298 in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the

“Law”). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company’s shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders’ meeting are valued at one thousand four hundred euro (1.400.-EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le seize novembre.

Par-devant Nous, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera dépositaire de la présente minute.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société dénommée "Brock Enterprises S.à.r.l.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 969, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, initialement constituée à Hong Kong le 12 décembre 1995 sous la dénomination Brock Enterprises Limited. La Société a transféré son siège de direction effective et administrative et a adopté la nationalité luxembourgeoise par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, le 1<sup>er</sup> mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 96 du 16 janvier 2009.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L’assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

Le président déclare et requiert le notaire d’acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu’ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II. Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge au Gérant Unique de la Société;
- 3) Nomination d’un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L’Assemblée après avoir approuvé l’exposé de Monsieur le Président et après s’être reconnue régulièrement constituée, a abordé l’ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l’unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L’Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par le Gérant Unique, pour la période débutant à la date de transfert de siège de direction effective et administrative et d'adoption de la nationalité luxembourgeoise jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard du Gérant Unique de la Société en conséquence de l'exécution de son mandat, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes représentées, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, G. Saddi et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. LAC/2011/51305. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158817/140.

(110185439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**I.F.F.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 51.216.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.11.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011159050/12.

(110184695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of November.

Before Us Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 14 November 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represent the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.856, incorporated under the former name "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 1 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 of 2 September 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, dated 30 September 2011, not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 166,250 (one hundred sixty-six thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 153,750 (one hundred fifty-three thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by the cancellation of 1,230 (one thousand two hundred thirty) shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 166,250 (one hundred sixty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 1,330 (one thousand three hundred thirty) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 153,750 (one hundred fifty-three thousand seven hundred fifty euro)

to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 1,230 (one thousand two hundred thirty) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 153,750 (one hundred fifty-three thousand seven hundred fifty euro).

As a consequence of the share capital decrease, the Sole Shareholder holds 100 (one hundred) shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed

on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 novembre 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.856, constituée sous l'ancienne dénomination "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." selon acte de Maître Martine Schaeffer, alors de résidence à Luxembourg, du 1<sup>er</sup> août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 du 2 septembre 2008, modifié par acte de Maître Francis Kessler du 30 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 166.250 (cent soixante-six mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 153.750 (cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 153.750 (cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 166.250 (cent soixante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.330 (mille trois cent trente) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le remboursement à l'Associé Unique d'un montant de EUR 153.750 (cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros).

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 100 (cent) parts sociales de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.”

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2011. LAC/2011/51129. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159132/130.

(110185210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.186.468,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., a company existing under the laws of Spain, having its registered office at Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelona, Spain, registered with the "Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone" under number B 373130 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of «METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.», a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138984, incorporated by deed enacted by Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 23 May 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1541 dated 20 June 2008, lastly amended by a deed enacted by a deed of the undersigned notary on 9 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1732 dated 30 July 2011 (the "Company").

II.- That the 42,375,418 (forty-two million three hundred seventy-five thousand four hundred and eighteen) share quotas having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:



152513

## Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty Euros) (corresponding to GBP 10,995,666) so as to raise it from its current amount of EUR 42,375,418 (forty-two million three hundred seventy-five thousand four hundred and eighteen Euros) to EUR 55,186,468 (fifty-five million one hundred eighty-six thousand four hundred sixty-eight Euros) by the issuance of 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty) new share quotas with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, in favour of METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.;

3. Subscription by METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. of the 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty) new share quotas by way of a contribution in kind to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

### *First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty Euros) (corresponding to GBP 10,995,666) so as to raise it from its current amount of EUR 42,375,418 (forty-two million three hundred seventy-five thousand four hundred and eighteen Euros) to EUR 55,186,468 (fifty-five million one hundred eighty-six thousand four hundred sixty-eight Euros) by the issuance of 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty) new share quotas with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, in favour of METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder.

### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares (the "Contribution").

### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty) new shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an amount of GBP 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) corresponding to EUR 12,811,050,46 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty euro and forty-six cents) converted at the exchange rate as at 7 November 2011 of one British Pounds (GBP 1.-) for one euro one six five one zero euro cents (EUR 1.16510) (the Receivable). The value of the Receivable constitutes the subscription price (the Subscription Price).

The Subscription Price is to be allocated to the extent of EUR 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty Euros) to the nominal capital account of the Company and EUR 0.46 (forty-six euro cents) shall be allocated to the share premium of the Company

The value and transferability of the Receivable contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and is countersigned by the Managers of the Company (the Certificate) which confirmed inter alia that the value of the Receivable amounts to at least GBP 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) corresponding to EUR 12,811,050,46 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty euro and forty-six cents) converted at the exchange rate as at 7 November 2011 of one British Pounds (GBP 1.-) for one euro one six five one zero euro cents (EUR 1.16510) and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed as Schedule 1 for registration purposes.

The Sole Shareholder resolves to issue and hereby issues 12,811,050 (twelve million eight hundred eleven thousand fifty) new shares to itself.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.: 55,186,468 (fifty-five million one hundred eighty-six thousand four hundred sixty-eight) share quotas.

#### Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at EUR 55,186,468 (fifty-five million one hundred eighty-six thousand four hundred sixty-eight Euros) divided into 55,186,468 (fifty-five million one hundred eighty-six thousand four hundred sixty-eight) share quotas of one Euro (EUR 1) each."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand four hundred Euro (EUR 5,400.-).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

#### A COMPARU:

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., une société existante selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone sous le numéro B 373130 ("Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associée unique de «METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138984, constituée par acte notarié reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1541 du 20 juin 2008, modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire le 9 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1732 du 30 juillet 2011 (la "Société").

II.- Que les 42.375.418 (quarante-deux millions trois cent soixante-quinze mille quatre cent dix-huit ) parts sociales d'une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.811.050,-(douze millions huit cent onze mille cinquante euros) (correspondant à GBP 10.995.666,-) pour le porter de son montant actuel de EUR 42.375.418,-(quarante-deux millions trois cent soixante-quinze mille quatre cent dix-huit euros) à EUR 55.186.468,-(cinquante-cinq millions

cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-huit euros), par l'émission de 12.811.050 (douze millions huit cent onze mille cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, au profit de METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.,

3. Souscription par METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. de 12.811.050 (douze millions huit cent onze mille cinquante) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.811.050,- (douze millions huit cent onze mille cinquante euros) (correspondant à GBP 10.995.666,-) pour le porter de son montant actuel de EUR 42.375.418,- (quarante-deux millions trois cent soixante-quinze mille quatre cent dix-huit euros) à EUR 55.186.468,- (cinquante-cinq millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-huit euros), par l'émission de 12.811.050 (douze millions huit cent onze mille cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune, au profit de METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., devant être libérée par voie d'apport en nature par l'Associé Unique.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales (l'"Apport").

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital social de la Société au moyen de l'émission de 12.811.050 (douze millions huit cent onze mille cinquante) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature d'une créance d'un montant de GBP 10.995.666 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six livres Sterling) correspondant à EUR 12.811.050,46 (douze millions huit cent onze mille cinquante euros et quarante-six cents) converties au taux de change au 7 novembre 2011 d'une livre Sterling (GBP 1,-) pour un euro un six cinq un zéro euro cents (EUR 1,16510) (la Créance). La somme de la Créance constitue le prix de la souscription (le Prix de la Souscription).

Le Prix de la Souscription sera alloué pour un montant de EUR 12.811.050 (douze millions huit cent onze mille cinquante euros) au capital social de la Société et EUR 0,46 (quarante-six cents) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

La valeur et la transférabilité de la Créance amenée à la Société sont mises en évidence par un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par le gérant unique de la Société (le Certificat) confirmant inter alia que la valeur de la Créance s'élève à un minimum de GBP 10.995.666 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six livres Sterling) correspondant à EUR 12.811.050,46 (douze millions huit cent onze mille cinquante euros et quarante-six cents) converties au taux de change au 7 novembre 2011 d'une livre Sterling (GBP 1,-) pour un euro un six cinq un zéro euro cents (EUR 1,16510) et que la Créance est librement transférable à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée et validée par le mandataire agissant en nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'émettre et partant émet 12.811.050 (douze millions huit cent onze mille cinquante) nouvelles parts sociales lui appartenant.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.: 55.186.468 (cinquantecinq millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-huit) parts sociales.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 55.186.468, (cinquante-cinq millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-huit euros), représenté par 55.186.468,- (cinquante-cinq millions cent quatre-vingtsix mille quatre cent soixante-huit) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune."

#### Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50947. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159179/211.

(110185354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

### **GGM Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.677.

#### STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of October.

Before Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange,

There appeared:

- GGM Investments S.à.r.l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 154.746,

here represented by Mrs Maria Carrascosa Gil, lawyer, residing professionally in L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, according to a proxy given under private seal in Luxembourg, on 25<sup>th</sup> Octobre 2011,

Such proxy, after having been initialled «ne varietur», by the proholder and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

Such appearing person has required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) on the basis of the Articles of Incorporation on which they have agreed as follows:

#### **Name, Registered office, Object, Duration, Share capital**

**Art. 1.** There is hereby established a Company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation under the name of "GGM Capital S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3.**

a) The object of the Company is, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, to develop the activity of business advisor through the analysis of the situations and operations of companies and entities under their different economic aspects, services performances in companies' advice, project management advice, reorganization and restructuring of companies, as well as advice activities and intern management in all industrial, commercial and financial companies.

b) The Company has, by itself or on behalf of its clients or in participation with them, the activity of business agent as introducing agent, and notably but not exclusively, the activity of putting in relation natural persons and/or companies. The Company may, on behalf of its clients, notably obtain from professional third parties, any answers to demands or adapted advices, or still operations concerning movable assets or real estate and the establishment of relationships among two or more parties permitting a transaction between the parties.

c) Holding of participations under all means, by purchase, exchange or any other way, in other Luxembourg and foreign companies and enterprises, as well as the management, the control, the development of such participations. The Company may proceed to the transfer of participations by a sale, exchange or other means.

The Company may purchase and sell real estate assets, in Luxembourg or in a foreign country, and do all operations linked to real estate assets, including direct or indirect holding in Luxembourg or foreign companies which principal purpose is the purchase, development, promotion, sale, management and/or rent of real estate assets.

The Company may as well purchase and emphasize patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights and other linked rights that may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, obligations or bonds, convertible or not, bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies where the Company has direct or indirect interest or not, any loans, financial support, loans in advance or warranties.

As well, the Company may be interested in all kind of movable assets, deposits in cash, treasury's certifications, and all other way of placement or undertaking like shares, bonds/obligations, options or warrants, buy them by purchase, subscription or any other way, sell them or exchange them.

The Company may execute any industrial, commercial, financial, movable and real estate operations, direct or indirect linked to its purpose.

The Company may directly or indirectly for itself or on behalf of third parties, alone or in association, carry out all operations which may help the development of its purpose or the purpose of the companies where it has interests.

d) In general, the Company may take measures of control or monitoring and do all operations useful for its purpose; the Company may hold the remunerated or not power of management from other foreign or Luxembourg companies.

**Art. 4.** The Company is formed for a period of seven (7) years.

**Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company may issue multiple share certificates.

**Board of directors, Statutory auditor**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

**Art. 7.** The board of directors may choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

In case the Company has only One director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 10.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

The first general meeting after the incorporation of the Company may proceed to the nomination of one or several «administrateur(s)-délégué(s)».

**Art. 11.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, the signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated is being compulsory in any case, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 12.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

#### *General meeting of shareholders*

**Art. 13.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

**Art. 14.** The annual general meeting shall be held on the first Friday of May of each year, at 2.00 p.m. at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

**Art. 16.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

### **Fiscal year, Allocation of profits**

**Art. 17.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

### **Applicable law**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on 31 December 2011.

The first General Meeting will be held in the year 2012.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 31 (thirty-one) shares representing the total share capital of the Company.

The said capital has been entirely paid in by contribution in cash, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), is at the disposal of the Company, wherever proof has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR1,300.-.

#### *Resolution of the sole shareholder*

The above-named party, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital, declares acting as a general meeting of the shareholders, and has decided to take the following resolutions:

1) Resolved to fix at 1 (one) the number of directors and further resolved to elect as director: Mr Guillermo Morales López, Company Director, residing professionally in L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

2) Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor: Mrs Isabel Guzmán, accountant, residing in L-6691 Moersdorf, 17, Am leweschten Duerf.

4) The director and statutory auditor will hold office until the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017.

5) The registered office's address is fixed in L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

Whereover, the present deed has been drawn up by the undersigned notary, in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in French followed by a English version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person signed the present original deed together with Us, Notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le vingt-sept octobre,

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société anonyme «GGM Investments S.à.r.l.» établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.746,

ici représentée par Madame Maria Carrascosa Gil, avocat, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 2011,

Laquelle procuration, après avoir paraphée «ne varietur», par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Dénomination, Siège, Objet, Durée, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts, sous la dénomination «GGM Capital S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3.**

a) La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de conseiller d'affaires à travers l'analyse de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, les prestations de services dans le conseil aux entreprises, le conseil en gestion de projets, le conseil sur la réorganisation et la restructuration d'entreprises, ainsi que toutes activités de conseils et intérim management de direction dans toutes sociétés industrielles, commerciales et financières.

b) Pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, la Société a de même l'activité d'agent d'affaires en qualité d'apporteur d'affaires, et notamment, mais pas exclusivement, toutes activités de mise en relation entre des personnes et/ou des sociétés. La société pourra, pour compte de ses clients, notamment obtenir de la part de tiers professionnels, toutes réponses aux questions posées ou conseils adaptés, ou encore pour des opérations concernant tout bien mobilier ou immobilier et la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre les parties.

c) La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.



En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

d) D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée de sept (7) ans.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

### **Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur délégué à la gestion journalière, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Assemblée générale des actionnaires.**

**Art. 13.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

**Art. 16.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

### **Année sociale, répartition des bénéfices.**

**Art. 17.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Dissolution, Liquidation.**

**Art. 19.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Loi applicable.**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

#### *Souscription et Libération.*

Les statuts ayant été ainsi établis, la comparante déclare souscrire à trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,-EUR.

#### *Décision de l'associé unique*

Et à l'instant la comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré agir en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Guillermo Morales López, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à L-2714, Luxembourg, 6-12, Rue du Fort Wallis.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes: Madame Isabel Guzmán, comptable, residing in L-6691 Moersdorf, 17, Am leweschten Duerf.

4) Le mandat des administrateur et commissaire viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

5) L'adresse du siège social est fixée à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann,

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la comparante et que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Carrascosa, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 novembre 2011. Relation: LAC/2011 /48990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le lundi 14 novembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011158263/401.

(110184016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Valoris 3, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.342.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2011 à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

*Résolutions:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs:

Mr Alain PHILIPPE, The Penthouse, 8, Cadogan Square, UK - SW1 XOJU London

Mme Elisabeth SOGNY, 8, Cadogan Square, UK - SW1 XOJU London

Mr Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L- 5960 Itzig

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Fiduciaire Glacis Sàrl, 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011160029/22.

(110185554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Finprom Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.849.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 10 novembre 2011*

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011158981/11.

(110185410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Tataski Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.050.

—  
En date du 8 novembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- transfert de l'adresse professionnelle d'Alan DUNDON, Gérant de catégorie B, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- acceptation de la démission d'Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 21 octobre 2011.

- acceptation de la nomination de Fabrice Meeuwis, né le 7 juillet 1970, à Düren, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159356/20.

(110185399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Finwellness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 59.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158986/9.

(110185180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Finwellness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 59.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158987/9.

(110185181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**FMV & Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 157.263.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMV & PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011158991/11.

(110185200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.544.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011:*

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul MARQUES en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG avec siège social au 38, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de la société MAZARS ayant son siège social au 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée donne mandat à la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. pour établir le rapport du commissaire sur les comptes 2010 de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011159063/25.

(110185269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**DB Bagheera Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.238.

In the year two thousand and eleven, on the 18th of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

DB FINANCE INTERNATIONAL, GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Germany and registered with the lower court (Amtsgericht) in Frankfurt am Main, under number HRB 48541,

here represented by Anja LAKOUDI and/or Daniel BLEY, banker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initiated ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of DB Bagheera SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 114238, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated February 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 930 of May 11, 2006.

The appearing party declares and requests the undersigned notary to state resolutions on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to change the financial year of the Company so that it shall commence on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of the same year and that the financial year commencing on the first October 2010 of the Company shall end on December 31, 2011.

2. Subsequent amendment of Article 21 of the articles of association of the Company.

The following resolutions are taken:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company so that it shall commence on the the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of the same year. The sole shareholder further decides that the financial year commencing on the first October 2010 of the Company shall end on December 31, 2011.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend Article 21 of the articles of association of the Company, which from now read as follows:

" **Art. 21.** The Company's financial year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year."

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

DB FINANCE INTERNATIONAL, GmbH, une société constituée et régie par les lois allemandes, ayant son siège social au 77 Mergenthalerallee, D-65760 Eschborn, (Allemagne) et enregistrée au Tribunal de première instance de Frankfurt am Main, sous le numéro HRB 48541,

ici représentée par Anja LAKOUDI et/ou Daniel BLEY, banquier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de DB Bagheera SARL, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114238, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 930 du 11 mai 2006.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année et que l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 de la Société se terminera le 31 décembre 2011.

2. Modification subséquente de l'Article 21 des statuts de la Société. Les résolutions suivantes sont prises:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. L'actionnaire unique décide en outre que l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 de la Société se terminera le 31 décembre 2011.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 21 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Lakoudi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15443. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158884/86.

(110185055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Geolives S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159001/10.

(110184645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Liewen Vertriebs-G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 73, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.169.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011159121/12.

(110184664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Garden Colonna S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 89, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.502.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2011159009/14.

(110185264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Edoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 novembre 2011 que:

1. Les mandats suivants ont été renouvelés, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2016:

- Monsieur Patrick Moinet; administrateur,
- Monsieur Olivier Liégeois; administrateur,
- Monsieur Stefano Cappelletti; administrateur, et
- BF Consulting Sàrl; commissaire, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159745/19.

(110185561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Omnitex International S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.729.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Entre:

Mrs. Sarmini Sarijoen, née le 2 janvier 1967 à Suriname (République du Suriname), software engineers, demeurant à Jakob Smitslaan 43, B-2400 Mol,  
dénommée le commanditaire,

Et:

Mr. Adnan Naser Nahiyen, né le 9 décembre 1975 à Dhaka (Bangladesh), software engineers, demeurant au 2 rue de la Chasse Royale, B-1160 Auderghem (Belgique),  
dénommé l'associé commandité,

lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite simple qu'ils vont constituer entre eux:



## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement une société (ci-après la «société») sous forme de société en commandite simple sous la dénomination OMNITEX INTERNATIONAL S.C.S.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- Le commerce, l'importation et l'exportation, d'appareils électriques, électroniques et ménagers, de revues, de journaux et autres imprimés, de matériels informatiques et accessoires, de matériels de bureau, de CD's, DVD's, de cassettes audio et vidéo vierges ou non, et de tout autre porteur de son, d'images ou de données photographiques et d'ordinateur,
- La consultance informatique et le développement de logiciels,
- Toute prestation de service qui se rapporte et peut favoriser ce qui précède;
- Toutes opérations et transactions civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement, entièrement ou partiellement en son objet social ou de nature à en favoriser le développement.

**Art. 4.** La société est administrée par son associé commandité, Mr. Adnan Naser Nahiyen (désigné ci-après le «gérant»).

En cas de pluralité et de divergence entre les associés, chacun peut moyennant le respect d'un délai de préavis de six mois décider de mettre fin à leurs relations réciproques, sauf décision prise à l'unanimité des associés.

La révocation, la faillite ou la dissolution du gérant ne mettent pas fin à la société.

En cas de dissolution du gérant, ainsi que dans le cas d'incapacité légale ou d'empêchement, la société continuera. A cette fin, un administrateur commanditaire ou autre qui s'occupera des actes urgents et de simple administration sera désigné pour un délai de six mois, endéans lequel il sera procédé au remplacement du gérant.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Au cas où le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 1.000,- euros réparti en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 10.- euros chacune, se divisant en 30 parts sociales attribuées au commanditaire et 70 parts sociales attribuées au commandité, entièrement libérées et jouissant toutes des mêmes voix et avantages.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

**Art. 7.** Les parts sociales sont émises sous la forme nominative uniquement. Le transfert des parts sociales se fera par la remise d'une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire. Tout associé doit fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications, les informations de la société pourront être envoyées, Au cas où un associé ne fournirait pas une telle adresse, la société pourrait organiser que l'adresse de cet associé soit censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la société par l'associé.

Le bénéficiaire peut, à tout moment, changer l'adresse ou toute autre information le concernant par une déclaration écrite envoyée au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être fixée de temps à autre par la société. La société ne reconnaîtra qu'un seul bénéficiaire par part sociale de la société. En cas d'indivision ou de démembrement d'une part sociale en nue-propriété et en usufruit ou de gage ou de saisie, la société peut suspendre les accises des droits dérivant de la part sociale concernée, jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour présenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers ou créanciers gagistes et saisissants et actionnaires saisis vis-à-vis de la société.

Les parts sociales sont en principe incessibles.

La cession des parts entre vifs à des non-associés ne peut se faire que moyennant agrément donné en assemblée générale à l'unanimité.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales appartenant aux survivants.

**Art. 8.** En cas de pluralité, les associés commandités sont solidairement et indéfiniment responsables des engagements sociaux.

Les associés commanditaires ne sont tenus que de leur mise dans la société.

**Art. 9.** Le gérant ou les gérants dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration ou de disposition dans le cadre de l'objet de la société.

**Art. 10.** Le gérant peut, à tout moment, nommer des agents de la société tels que nécessaires pour les opérations de gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les associés commanditaires ne peuvent agir au nom de la société sans

perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le gérant.

**Art. 11.** Aucun contrat, ni aucune transaction entre la société et une autre société ou entité en pourra être affecté ou invalidé par le fait que le gérant a un intérêt dans cette autre société ou entité ou en est administrateur responsable ou employé. Tout gérant ou responsable de la société qui est administrateur ou responsable d'une autre société ou entité avec lesquels la société passe des contrats ou entre autrement en relation d'affaires, ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité, privé du droit de délibérer sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

**Art. 12.** La société sera engagée en toute circonstance par la signature individuelle du gérant ou des gérants ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes les personnes porteuses de pouvoir conféré par le gérant dans les limites de leur pouvoir.

**Art. 13.** L'exercice social de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

**Art. 14.** Il sera prélevé du bénéfice net annuel 5% qui seront affectés à la réserve prévue par la loi avant toute autre affectation ou distribution. Ce prélèvement se fera à date obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve aura atteint 10 % du capital social. Le gérant peut décider le versement d'acompte sur dividendes tout en se conformant aux conditions de la loi.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les 500 parts sociales représentatives du capital sont souscrites comme suit:

- Mrs. Sarmini Sarijoen, prénommée . . . . .	30 parts sociales
- Mr. Adnan Naser Nahiyen, prénommé . . . . .	70 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Les 30 parts sociales souscrites par Mrs. Sarmini Sarijoen sont entièrement libérées par un versement en espèce sur un compte bancaire de la société, de sorte que la somme de 300 Euros se trouve à la libre disposition de la société.

Les 70 parts sociales souscrites par la société Mr. Adnan Naser Nahiyen sont entièrement libérées par un versement en espèce sur un compte bancaire de la société, de sorte que la somme de 700 Euros se trouve à la libre disposition de la société.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Le gérant de la société agissant comme organe de décision a pris la résolution suivante:

- Le siège social est fixé au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Fait en double exemplaire.

Sarmini Sarijoen / Adnan Naser Nahiyen.

Référence de publication: 2011159205/107.

(110185046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

#### **Gabedelem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 114.760.

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "GABEDEM S.A.". avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 114.760,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 985 du 19 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C n° 1166 du 15 juin 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cinq cents actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, avec effet immédiat;
- 2) Modification subséquente de la première phrase de l'article 2, des statuts;
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

Le siège social est transféré de son adresse actuelle à L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, avec effet immédiat. En conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg-Ville"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Majerus, G. Saddi, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50940. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159004/47.

(110185350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.105.788,06.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 9 novembre 2011, que TeamViewer Holdings Ltd a transféré la totalité des 77.405.164 parts sociales participatives préférentielles de classe B qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- Insight Venture Partners VI, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 4323016 (43.319.887 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 4326350 (2.517.375 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Caïmanes, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-19613 (13.608.803 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- Bessemer Venture Partners VII L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmanes, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-20197 (4.310.183 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Caïmanes, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-20198 (1.885.706 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- BVP VII Special Opportunity Fund L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmanes, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-31485 (7.273.436 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- Greenspring Global Partners IV-A, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 100, Painters Mill Road, MD 21117 Owings Mills, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 6227443 (362.688 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- Greenspring Global Partners IV-B, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 100, Painters Mill Road, MD 21117 Owings Mills, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 6227456 (3.047.559 parts sociales participatives préférentielles de classe B);

- Greenspring Global Partners IV-C, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 100, Painters Mill Road, MD 21117 Owings Mills, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 6330519 (1.079.527 parts sociales participatives préférentielles de classe B).

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit;

GFI Software Holdings Ltd.

33.173.642 parts sociales ordinaires de classe A

Insight Venture Partners VI, L.P.

43.319.887 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P.

2.517.375 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P.

13.608.803 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Bessemer Venture Partners VII L.P.

4.310.183 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P.

1.885.706 parts sociales participatives préférentielles de classe B

BVP VII Special Opportunity Fund L.P.

7.273.436 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Greenspring Global Partners IV-A, L.P.

362.688 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Greenspring Global Partners IV-B, L.P.

3.047.559 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Greenspring Global Partners IV-C, L.P.

1.079.527 parts sociales participatives préférentielles de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

GFI Software S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011159020/73.

(110185141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Gemat Grue Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Passage Bernard Simminger.

R.C.S. Luxembourg B 60.511.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011159013/10.

(110185421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Genia Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.471.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159014/9.

(110184662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Gerash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.718.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011159015/10.

(110184773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 19 août 2011 sous le numéro L110136160, modifiés en date du 18 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Saphia Boudjani.

Référence de publication: 2011159047/13.

(110185201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Germandrea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.667.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159016/9.

(110185082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Getlands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.742.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2011159019/11.

(110185016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Globavia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159028/10.

(110184741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Good Luck Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.901.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159030/9.

(110184660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Ignys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.883.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1836 du 25 juillet 2008.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ignys S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011159051/15.

(110185346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Gosth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.054.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159031/10.

(110185115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Grund Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011159038/10.

(110184774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**High Security Training Camp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.  
R.C.S. Luxembourg B 81.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159044/10.

(110185445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Heinen Frères et Cie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 111, route de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 42.907.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159048/10.

(110185173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**SCD Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 142.313.

Les comptes statutaires au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 NOV. 2011.

*Pour: SCD GROUP S.A.*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Valérie Wozniak

Référence de publication: 2011159322/14.

(110185065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.341.075,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.169.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHCRE II HoldCo I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 9<sup>th</sup> November 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 653 of 30<sup>th</sup> March 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20<sup>th</sup> September 2011, in the process of being published in the Mémorial.

The meeting was presided by Paul King, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Jörn Hesse, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

l) It appeared from an attendance list that all (a) eight hundred (800) Class A Shares, (b) forty (40) Class B Shares, (c) eight hundred (800) Class C1 Shares, (d) eight hundred (800) Class C2 Shares, (e) eight hundred (800) Class C3 Shares, (f) eight hundred (800) Class D Shares, (g) twenty-one thousand four hundred sixty-nine (21,469) Class E Shares, (h) eight hundred (800) Class F1 Shares, (i) eight hundred (800) Class G Shares, (j) eight hundred (800) Class H Shares, (k) one (1) Class I Share, (l) eight hundred (800) Class J Shares, (m) four thousand four hundred ninety-six (4,496) Class K (CG), (n) twelve thousand six hundred ninety-six (12,696) Class K (l), (o) five hundred eighty two (582) Class L (CG) Shares,

(p) five thousand nine hundred and fifty nine (5,959) Class L (I) Shares and (q) eight hundred (800) Category Z Shares (being a total of fifty-three thousand two hundred and forty-three (53,243) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The Sole Shareholder represented, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

#### *Agenda*

Increase of the issued share capital by an amount of ten-thousand Euros (€10,000) to one million three hundred and forty one-thousand and seventy five Euros (€1,341,075) by the issue of (i) three hundred (300) Class K (I) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (€25) per share, and (ii) one hundred (100) Class K (CG) Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€25) per share, for a total subscription price of ten thousand Euros (€10,000) as set out hereafter:

Subscriber	Class K (I) Shares	Class K (CG) Shares
DHCRE II LLC. ....	300	100
TOTAL .....	300	100

subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by the subscriber in cash, and consequential amendment of article 5.1 of the Articles as set forth below:

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million three hundred and forty one thousand and seventy five Euros (€ 1,341,075) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
- forty (40) Class B shares,
- eight hundred (800) Class C1 shares,
- eight hundred (800) Class C2 shares,
- eight hundred (800) Class C3 shares,
- eight hundred (800) Class D shares,
- twenty one thousand four hundred and sixty nine hundred (21,469) Class E shares,
- eight hundred (800) Class F1 shares,
- eight hundred (800) Class G shares,
- eight hundred (800) Class H shares,
- one (1) Class I share,
- eight hundred (800) Class J shares
- four thousand five hundred ninety-six (4,596) Class K (CG) Shares,
- twelve thousand nine hundred and ninety-six (12,996) Class K (I) Shares,
- five hundred eighty two (582) Class L (CG) Shares,
- five thousand nine hundred fifty nine (5,959) Class L (I) Shares, and
- eight hundred (800) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

#### *Sole resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital by ten thousand Euros (€ 10,000) to one million three hundred and forty one thousand and seventy five Euros (€ 1,341,075) by the issue of (i) three hundred (300) Class K (I) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25) per share, and (ii) one hundred (100) Class K (CG) Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€ 25) per share for a total subscription price of ten thousand (€ 10,000) to the subscriber as set forth in the agenda, and the subscriber subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda and paid the subscription price by way of cash consisting of an amount of ten thousand Euros (€ 10,000).

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account.



Evidence of the payment of the total subscription price for the Class K (I) Shares and Class K (CG) Shares was shown to the undersigned notary

The meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda. Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 4,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de "DHCRE II HoldCo I S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 9 novembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 653 du 30 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 septembre 2011 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Paul King, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Jörn Hesse, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les (a) huit cent (800) Parts Sociales de Classe A, (b) quarante (40) parts sociales de Classe B, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1, (d) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2, (e) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3, (f) huit cent (800) Parts Sociales de Classe D, (g) vingt et un mille quatre cent soixante-neuf (21,469) Parts Sociales de Classe E, (h) huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1, (i) huit cent (800) Parts Sociales de Classe G, (j) huit cent (800) Parts Sociales de Classe H, (k) une (1) Part Sociale de Classe I, (l) huit cent (800) Parts Sociales de Classe J, (m) quatre mille quatre cent quatre-vingt et seize (4.496) Part Sociales de Classe K (CG), (n) douze mille six cent quatre-vingt et seize (12,696) Part Sociales de Classe K (I), (o) cinq cent quatre-vingt et deux (582) Part Sociales de Classe L (CG), (p) cinq mille neuf cent cinquante-neuf (5.959) Part Sociales de Classe L (I), et (q) huit cent (800) Parts Sociales de Catégorie Z (représentant un total de cinquante-trois mille deux cent quarante-trois (53,243) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires de l'associé unique représenté et les par membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) L'associé unique représenté a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

#### Ordre du jour

Augmentation du capital social émis d'un montant de dix mille Euros (€ 10.000) à un million trois cent quarante et un mille soixante-quinze Euros (€ 1,341,075) par l'émission de (i) trois cent (300) Parts Sociales de Classe K (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune et (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe K (CG) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune et un prix de souscription total de dix mille Euros (€10.000):

Souscripteur	Parts	Parts
	Sociales de Classe K (I)	Sociales de Classe K (CG)
DHCRE II LLC.....	300	100
TOTAL.....	300	100

souscription des nouvelles parts par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription et modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société tel que prévu ci-dessous:

## **Art. 5. Capital Social.**

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de un million trois cent trente et un mille trois cent Euros (€ 1,341,075) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A,
- quarante (40) parts sociales de Classe B,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C3,
- huit cent (800) parts sociales de Classe D,
- vingt et un mille six cent quarante-neuf(21.649) parts sociales de Classe E,
- huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe G,
- huit cent (800) parts sociales de Classe H,
- une (1) part sociale de Classe I,
- huit cent (800) parts sociales de Classe J,
- quatre mille cinq cent quatre-vingt et seize (4.596) parts sociales de Classe K (CG), -douze mille neuf cent quatre-vingt et seize(12.996) parts sociales de Classe K (I), et
- cinq cent quatre-vingt et deux (582) parts sociales de Classe L (CG), -cinq mille neuf cent cinquante-neuf(5.959) parts sociales de Classe L (I), et
- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la décision suivante:

### *Unique résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de dix mille Euros (€ 10.000) à un million trois cent quarante et un mille soixante-quinze Euros (€ 1.341,0075) par l'émission de (i) trois cent (300) Parts Sociales de Classe K (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune et (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe K (CG) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune et un prix de souscription total de dix mille Euros (€ 10.000) au souscripteur indiqué dans l'ordre du jour et le souscripteur a souscrit aux nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et a payé le prix de souscription par voie d'un apport en espèces consistant en un montant de dix mille Euros (€ 10.000).

L'assemblée a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des nouvelles Parts Sociales au compte capital social.

Preuve du paiement du prix total de souscription pour les Parts Sociales de Classe K (I) et Classe K (CG) a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel que prévu dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement 4,000 Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KING, J. HESSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49992. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159721/183.

(110185735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 122.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2011.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011159049/11.

(110184933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Crédit Agricole Family Office Iberia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 144.145.

L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 19 octobre 2011 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Monsieur Carlos Montoliu, né à Barcelona (Espagne), le 14 juillet 1960, domicilié professionnellement au 31-33, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Montoliu prendra effet le lendemain ouvrable de la date de réception de son agrément par la Commission de surveillance du secteur financier, [soit le 24 octobre 2011] et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.  
*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2011159677/17.

(110185536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Go Fish Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 80.743.

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société anonyme "GO FISH HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80743, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 812 du 26 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et l'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de la société "COASTVILLE INC." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société "COASTVILLE INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 467094, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. LAC/2011/51241. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159029/80.

(110185130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Isles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.351.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011159055/11.

(110185257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**LMS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.759.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La Société dénommée "GM Invest", Société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 3.500.000 EUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 533 811 683 et dont le siège social est 16, rue Louis David – F-75116 Paris – France, représentée par son gérant, Monsieur Grégory Marciano, gérant de société, demeurant professionnellement à 16, rue Louis David – F- 75116 Paris, non présent, ici représenté par Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 44 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Paris, le 17 octobre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2.- La Société dénommée "JANKIEL Invest", Société à responsabilité limitée de droit français au capital social de 2.500.000 EUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 533 811 568 et dont le siège social est 227, boulevard Saint Germain – F-75007 Paris - France, représentée par son gérant, M. Hervé Louis, gérant de société, demeurant professionnellement à 227, boulevard Saint Germain – F-75007 Paris, non présent, ici représenté par Monsieur Julien DIDIERJEAN, prêtre, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Paris, le 17 octobre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

3.- La Société dénommée "B VALUE", Société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 8.000 EUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 927 231 et dont le siège social est 4, rue du Bois de Boulogne – 92200 Neuilly sur Seine - France, représentée par son gérant, Monsieur Adrien Quoniam de Schompré, gérant de société, demeurant professionnellement à 4, rue du Bois de Boulogne – 92200 Neuilly sur Seine, non présent, ici représenté par Monsieur Julien DIDIERJEAN, prêtre, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Paris, le 17 octobre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquelles sociétés comparantes représentées comme il vient d'être dit, déclarent vouloir constituer entre elles une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Accessoirement, la Société pourra investir dans, et donner en location des voitures de prestige et de collections.

La Société pourra garantir, accorder des prêts à, ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou industrielles, commerciales et civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés, les services nécessaires à leur gestion, contrôle, et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers tiers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "LMS Investissements S.à.r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille cinq cents EUROS (EUR 13.500.-) représenté par treize mille cinq cents PARTS SOCIALES (13.500) de un (1) EURO chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

La Société "GM Invest" a souscrit quatre mille cinq cents (4.500) PARTS SOCIALES, pour un montant de quatre mille cinq cents (4.500) EUR,

La Société "JANKIEL Invest" a souscrit quatre mille cinq cents (4.500) PARTS SOCIALES, pour un montant de quatre mille cinq cents (4.500) EUR,

La Société "B VALUE" a souscrit quatre mille cinq cents (4.500) PARTS SOCIALES, pour un montant de quatre mille cinq cents (4.500) EUR.

Les associés reconnaissent que le capital de treize mille cinq cents EUROS (EUR 13.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille cinq cents EUROS (EUR 13.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions des associés.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

**Art. 8.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 9.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

**Art. 12.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 13.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provision, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde des bénéfices nets est attribué aux associés qui peuvent décider, par une décision prise à l'unanimité des Associés, de distribuer ces bénéfices nets en proportion de la détention des parts sociales par les Associés.

**Art. 14.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- un état comptable ou inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 8 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 16.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (900.-€).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Fixer le nombre de gérants à trois
2. Sont nommés pour une durée indéterminée les personnes suivantes en tant que gérants sans catégorie:
  - Monsieur Grégory Marciano, gérant de société, demeurant professionnellement à 16, rue Louis David – F- 75116 Paris,
  - Monsieur Hervé Louis, gérant de société, demeurant professionnellement à 227, boulevard Saint Germain – F-75007 Paris,
  - Monsieur Adrien Quoniam de Schompré, gérant de société, demeurant professionnellement à 4, rue du Bois de Boulogne – 92200 Neuilly sur Seine, non présent.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.
4. L'adresse du siège social est fixée au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Didierjean, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 14645. Reçu soixante-quinze euros 75,00.€.

Le Receveur (signé): Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159851/151.

(110185591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Immobilis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3323 Bivange, 10, rue Jean Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 80.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159062/9.

(110185007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011159064/13.

(110185466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Imomix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159065/10.

(110184812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Impacteam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.391.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011159066/10.

(110185471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Inovo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159069/9.

(110185094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---